

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL**

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 14 avril 2021, le règlement numéro 334-21 fixant la date de la vente annuelle des immeubles pour défaut de paiement de taxes au troisième jeudi du mois de septembre. Ce règlement abroge les règlements numéros 207-11 et 325-20.

Le règlement numéro 334-21 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 15^e jour du mois d'avril 2021.

La greffière,



M^e Diane Mondou